



Gouvernement du Québec
 La ministre du Développement durable, de l'Environnement
 et de la Lutte contre les changements climatiques
 La députée de Verdun

Québec, le 5 juillet 2018

Monsieur Philippe Bourke
 Président
 Bureau d'audiences publiques
 sur l'environnement
 Édifice Lomer-Gouin
 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
 Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Je vous informe que l'étude d'impact sur le projet de poste le Corbusier à 315-25 kV, sur le territoire de la ville Laval par Hydro-Québec, sera rendue publique sur le Registre des évaluations environnementales conformément aux nouvelles dispositions de l'article 31.3.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

De plus, je vous informe que, suivant le deuxième paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 291 de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert, l'étape d'information et de consultation publique est réalisée suivant le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, tel qu'il se lisait avant le 23 mars 2018, puisque le ministre a reçu de l'initiateur de projet son étude d'impact sur l'environnement le 3 août 2017. Les nouvelles dispositions des deuxième et troisième alinéas de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement s'appliquent cependant à cette étape qui débutera le 24 juillet 2018.

...2

Cabinet de Québec
 Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
 675, boulevard René-Lévesque Est
 Québec (Québec) G1R 5V7
 Téléphone : 418 521-3911
 Télécopieur : 418 643-4143
 Courriel : ministre@mddelcc.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
 141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
 Montréal (Québec) H2X 1Y4
 Téléphone : 514 864-8500
 Télécopieur : 514 864-8503

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier aux fins de consultation par le public, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, tel qu'il se lisait avant le 23 mars 2018, incluant l'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact dont vous trouverez copie ci-jointe.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



ISABELLE MELANÇON

p. j.